

DVRH 6 21/09/2012

**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE POUR LA SCOLARISATION DES  
ELEVES HANDICAPES**

Références : BO n°30 du 23.08.2012  
Circulaire n°2012-115 du 01.08.2012  
BA n°570 du 10.09.2012

Destinataires : enseignants 1<sup>er</sup> degré

L'organisation des modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés est reconduite, pour l'année scolaire 2012-2013, selon les modalités suivantes.

Les candidatures des personnels du premier degré sont recueillies par l'IEN ASH sous couvert de l'IEN de circonscription.

**La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.**

La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique pour le

**1<sup>er</sup> octobre 2012, délai de rigueur.**

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

**ENSEIGNEMENT SPECIALISE – PREMIER DEGRE**

**Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale (MFIN)**

*NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.*

Ref : BO N°30 du 23.08.12  
BA N° 570 du 10.09.12

Nom : .....	Prénom : .....
Affectation : .....	RNE : .....
Ville : .....	
Certification CAPA-SH (préciser l'option) : .....	
Stages ASH suivis au cours des deux dernières années (nature, durée) :	
.....	
.....	
.....	
Signature	

Identifiant et intitulé du module sollicité (2 vœux maximum) :
Vœu 1 : .....
Vœu 2 : .....

Motivations du candidat (argumentation et finalités de la formation : parcours individuels de formation ; projet de réinvestissement au service de la politique académique de formation...) :

Avis du supérieur hiérarchique :
Date et signature :

**A retourner pour le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à l'IEN ASH revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique,  
délai de rigueur,  
une copie devra être envoyée à [ce.devrh-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.devrh-84@ac-aix-marseille.fr)**